



**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 4 juin 2024 à 20h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En débutant la séance Monsieur, le maire informe l'assemblée des points suivants:

- Boralex invite tous les citoyens à une rencontre mercredi 19 juin 2024, cette rencontre est d'informé des étapes à venir.

- La ministre de la Famille viendra faire une courte visite à la garderie lundi 10 juin à 15h00.

**2024-06-061**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2024
- 5 - LÉGISLATION
- 6 - VOIRIE
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
  - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
  - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2024-06-062**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2024 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

#### **4 - FINANCES**

2024-06-063

##### **4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2024**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 4 juin 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, greffière-trésorière

#### **5 - LÉGISLATION**

#### **6 - VOIRIE**

#### **7 - RAPPORT DES COMITÉS**

##### **7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question des appels d'offre de Gaudreau.

##### **7.2 - Rapport des comités municipaux**

**Comité de l'environnement, Âge d'or:**  
Rien à signaler

**Comité des ressources humaines:**  
Rien à signaler

**Comité de la voirie et immeubles:**  
Rien à signaler

**Comité des loisirs, Tire de tracteurs:**

Rien à signaler

**Comité secteur des Cyprés:**

Rien à signaler

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho:**

Rien à signaler

**8 - VARIA**

**9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 10 et terminée à 20 h 22.

**2024-06-064**

**10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 22, il est proposé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Greffière-trésorière